

Arrêté du 26 juin 2024 relatif aux bordereaux d'inscription des arrêtés pris en application de l'article L.184-1 du CCH et des arrêtés de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité pris en application du chapitre Ier du titre Ier du livre V du même code, lorsqu'ils portent sur un fonds de commerce exploité à des fins d'hébergement, au registre des sûretés mobilières

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement,

Vu le [code de commerce](#), notamment ses [articles R. 521-1](#), [R. 521-6](#), [R. 521-13](#) [R. 521-19](#) et [R. 521-10](#) ;

Vu le [code de la construction et de l'habitation](#), notamment ses [articles L. 184-1](#), [L. 511-11](#), [L. 541-2](#) et [R. 541-1](#),

Arrêtent :

Article 1

Le bordereau d'inscription des arrêtés pris en application des [articles L.184-1](#) ou [L.511-11 du code de la construction et de l'habitation](#) portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce à des fins d'hébergement, au registre mentionné à l'[article R.521-1 du code de commerce](#) comporte les informations suivantes :

1° Date d'effet de l'arrêté ;

2° Désignation de l'autorité signataire de l'arrêté : lieu de situation et, le cas échéant, le numéro unique d'identification SIREN ;

3° Désignation de l'autorité bénéficiant de la solidarité passive : lieu de situation et, le cas échéant, le numéro unique d'identification SIREN ;

4° Objet de la demande : inscription initiale d'un arrêté prescrivant à l'exploitant et au propriétaire les mesures et travaux nécessaires pour faire cesser une situation d'insécurité, ou d'un arrêté de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité, lorsqu'il porte sur un fonds de commerce exploité à des fins d'hébergement, la date de l'arrêté, le montant de la créance, la devise, la date de son exigibilité ou les éléments permettant de la déterminer et, le cas échéant, le taux des intérêts ;

5° Identification du débiteur :

a) Pour une personne physique : prénoms, nom de famille, nom d'usage le cas échéant, adresse de l'établissement principal, ou à défaut, du lieu d'exercice de l'activité ou l'adresse de l'entreprise fixée au local d'habitation, ou du domicile personnel s'il s'agit d'une personne physique ayant contracté à titre non professionnel, le cas échéant, numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée ;

b) Pour une personne morale : forme juridique, dénomination sociale, l'adresse du siège social ou à défaut, de l'établissement principal, et numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée ;

6° Identification de l'immeuble et du fonds de commerce aux fins d'hébergement y exploité : adresse de l'immeuble faisant l'objet de l'arrêté, lieu de situation et, le cas échéant, nom commercial du fonds de commerce aux fins d'hébergement, y exploité ;

7° Identification du propriétaire de l'immeuble :

a) Pour une personne physique : prénoms, nom de famille, nom d'usage le cas échéant, adresse de l'établissement principal, ou à défaut, du lieu d'exercice de l'activité ou l'adresse de l'entreprise fixée au local d'habitation, ou du domicile personnel s'il s'agit d'une personne physique ayant contracté à titre non professionnel, le cas échéant, numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée ;

b) Pour une personne morale : forme juridique, dénomination sociale, l'adresse du siège social ou à défaut, de l'établissement principal, et numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée.

Article 2

Le bordereau d'inscription modificative, des arrêtés pris en application des [articles L. 184-1](#) ou [L. 511-11 du code de la construction et de l'habitation](#) portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce à des fins d'hébergement, au registre mentionné à [l'article R. 521-1 du code de commerce](#) comporte les informations suivantes :

1° Identification du demandeur :

a) Pour une personne physique : prénoms, nom de famille, nom d'usage le cas échéant, adresse de l'établissement principal, ou à défaut, du lieu d'exercice de l'activité ou l'adresse de l'entreprise fixée au local d'habitation, ou du domicile personnel s'il s'agit d'une personne physique ayant contracté à titre non professionnel, le cas échéant, numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée ;

b) Pour une personne morale : forme juridique, dénomination sociale, l'adresse du siège social ou à défaut, de l'établissement principal, et numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée ;

c) Qualité du demandeur : créancier ou débiteur ou propriétaire du bien grevé ;

2° Objet de la demande : modification d'une inscription ;

3° Date de l'inscription initiale et numéro d'ordre attribué à celle-ci ;

4° Nature des modifications dont l'inscription est sollicitée.

Article 3

Le bordereau de renouvellement d'une inscription, des arrêtés pris en application des [articles L. 184-1](#) ou [L. 511-11 du code de la construction et de l'habitation](#) portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce à des fins d'hébergement, au registre mentionné à [l'article R. 521-1 du code de commerce](#) comporte les informations suivantes :

1° Identification du demandeur :

a) Pour une personne physique : prénoms, nom de famille, nom d'usage le cas échéant, adresse de l'établissement principal, ou à défaut, du lieu d'exercice de l'activité ou l'adresse de l'entreprise fixée au local d'habitation, ou du domicile personnel s'il s'agit d'une personne physique ayant contracté à titre non professionnel, le cas échéant, numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée ;

b) Pour une personne morale : forme juridique, dénomination sociale, l'adresse du siège social ou à défaut, de l'établissement principal, et numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée ;

c) Qualité du demandeur : créancier ou débiteur ou propriétaire du bien grevé ;

2° Objet de la demande : renouvellement d'une inscription ;

3° Date de l'inscription initiale et numéro d'ordre attribué à celle-ci.

Article 4

Le bordereau de radiation d'une inscription, des arrêtés pris en application des [articles L. 184-1](#) ou [L. 511-11 du code de la construction et de l'habitation](#) portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce à des fins d'hébergement, au registre mentionné à l'[article R. 521-1 du code de commerce](#) comporte les informations suivantes :

1° Identification du demandeur :

a) Pour une personne physique : prénoms, nom de famille, nom d'usage le cas échéant, adresse de l'établissement principal, ou à défaut, du lieu d'exercice de l'activité ou l'adresse de l'entreprise fixée au local d'habitation, ou du domicile personnel s'il s'agit d'une personne physique ayant contracté à titre non professionnel, le cas échéant, numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée ;

b) Pour une personne morale : forme juridique, dénomination sociale, l'adresse du siège social ou à défaut, de l'établissement principal, et numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée ;

c) Qualité du demandeur : créancier ou débiteur ou propriétaire du bien grevé ;

2° Objet de la demande : radiation d'une inscription ;

3° Date de l'inscription initiale et numéro d'ordre attribué à celle-ci.

Article 5

Le directeur des affaires civiles et du sceau et le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Date de son exigibilité : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
ou éléments permettant de la déterminer :
Le cas échéant le taux des intérêts :

IDENTIFICATION DU DÉBITEUR (exploitant du fonds de commerce aux fins d'hébergement exploité dans l'immeuble visé par l'arrêté à la date de celui-ci) :

Pour une personne physique :

Prénoms :

Nom de famille :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Adresse de l'établissement principal, à défaut, du lieu d'exercice de l'activité, ou du domicile :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Pays :

Le cas échéant, le numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| RCS (Ville) :

Pour une personne morale :

Forme juridique :

Dénomination sociale :

Adresse du siège social (ou à défaut celle de l'établissement principal) :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Pays :

Le cas échéant, le numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne morale est immatriculée :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| RCS (Ville) :

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ET DU FONDS DE COMMERCE AUX FINS D'HÉBERGEMENT Y EXPLOITÉ :

Adresse de l'immeuble faisant l'objet de l'arrêté :

N° rue :

Rue :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Pays :

Nom commercial du fonds de commerce aux fins d'hébergement, y exploité, le cas échéant :

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE :

Pour une personne physique :

Prénoms :

Nom de famille :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Adresse de l'établissement principal, à défaut, du lieu d'exercice de l'activité, ou du domicile :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Pays :

Le cas échéant, le numéro unique d'identification complété, s'il y a lieu, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où la personne physique est immatriculée :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| RCS (Ville) :

Pour une personne morale :

Forme juridique :

Dénomination sociale :

Adresse du siège social (ou à défaut celle de l'établissement principal) :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Pays :

